

Tarif des principaux émoluments et débours perçus par l'Office cantonal du registre du commerce

en application de l'Ordonnance fédérale sur les émoluments en matière de registre du commerce
(OEmol-RC)¹

Ces émoluments et débours sont perçus en plus des émoluments d'inscriptions proprement dits, détaillés aux chiffres 1 à 3 des Tarifs annexés à ladite ordonnance.

Emoluments relatifs aux inscriptions

Etablissement d'une réquisition d'inscription :

pour un émolument d'inscription :

- jusqu'à CHF 49.-
- de CHF 50.- à CHF 99.-
- de CHF 100.- à CHF 199.-
- de CHF 200.- à CHF 299.-
- dès CHF 300.-

émolument :

CHF 20.- (TVA incluse)
CHF 40.- (TVA incluse)
CHF 60.- (TVA incluse)
CHF 80.- (TVA incluse)
CHF 100.- (TVA incluse)

Légalisation d'une signature

CHF 30.- (TVA incluse)

Légalisation de pièces justificatives

Par page (entière ou commencée)

CHF 10.- (max. CHF 120.-)

Rejet d'une réquisition

(mise en suspens par voie postale ou électronique)

Par point en suspens

CHF 20.- (min. CHF 50.- ; 20.-
pour les entreprises individuelles
et sociétés de personnes)

Approbation anticipée d'une inscription

(par l'Office fédéral du registre du commerce ;
y.c. un extrait certifié conforme)

CHF 150.-

Sommation d'une entité juridique

CHF 100.-

¹ Tarif approuvé par la Chambre des recours civile et par la Cour administrative du Tribunal cantonal ;
abroge le tarif du 01.01.2021 et entre en vigueur le 02.02.2021.

Emoluments relatifs aux renseignements

Examen de l'admissibilité d'une raison de commerce ou d'un nom	CHF 100.- (TVA incluse)
Examen de la formulation d'un but	CHF 100.- (TVA incluse)
Renseignements, avis et expertises juridiques, examen préalable de pièces justificatives	CHF 250.- / heure (TVA incluse)
Etablissement d'extraits du registre :	
• extraits certifiés conformes après publication	CHF 50.-
• extraits simples	CHF 10.- (gratuits sur www.vd.ch/rc)
• extraits traduits	CHF 100.-
Etablissement de copies de réquisitions ou de pièces justificatives :	
• copies certifiées conformes	CHF 50.-
• copies simples	CHF 10.-
Attestation certifiant qu'une entité n'est pas inscrite	CHF 50.-
Consultation de pièces	CHF 50.-

Débours

Les frais supplémentaires qui résultent d'une décision ou d'une prestation donnée sont calculés séparément et facturés au prix coûtant.